



Commune : COLOMBIERS
Extraits du registre des délibérations
Séance du vingt-neuf août 2014

Objet : Motion relative aux traités transatlantiques AECG et PTIC.

Elles pourraient réclamer de lourds dommages et intérêts à l'Etat ou aux communes, faisant exploser la dette publique.

Les multinationales pourraient ainsi forcer le gouvernement français à renoncer au moratoire sur les gaz de schiste, exposant certains territoires aux aventures de la fracturation hydraulique, ou à accepter la culture des OGM en plein champ, le bœuf aux hormones, le porc à la ractopamine ou le poulet lavé au chlore, etc.

➤ Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de la commune de Colombiers, réuni en Conseil Municipal le 29 août 2014 :

- Manifeste son opposition à ces deux traités dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence ;
- Demande un moratoire sur les négociations de l'AECG et du PTIC et la diffusion immédiate des éléments de la négociation ;
- Refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national et européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs ;
- Se déclare hors Grand Marché Transatlantique.

Emis et rendu exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-Préfecture 4 septembre 2014

Pour copie conforme,
Colombiers, le 4^e septembre 2014.
Le Maire, D. REDUREAU

